

AFFAIRE N° 41. - Cession gratuite au SECRETARIAT d'ETAT à la JEUNESSE et aux Sports d'une parcelle de terrain destinée à recevoir la construction d'un C.R.E.P.S.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette question a déjà été soumise au Conseil Municipal dans sa séance du 24 Septembre 1965, qui avait donné son accord pour la cession gratuite du terrain nécessaire au SECRETARIAT d'ETAT à la JEUNESSE et aux SPORTS.

Cette délibération a été approuvée le 19 Octobre 1965. Toutefois, il avait été fait mention dans cette délibération d'une superficie de 10.000 m<sup>2</sup> alors qu'en réalité c'est une superficie de 18.950 m<sup>2</sup> qui sera nécessaire pour la construction d'un C.R.E.P.S. Cette superficie sera distraite de l'ensemble des terrains qui ont été réservés pour la construction d'un ensemble sportif à proximité de la Cité Scolaire du Butor.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de renvoyer le dossier devant la Commission des Travaux qui déterminera exactement la superficie du terrain nécessaire à la construction du C.R.E.P.S.

Le dossier est donc retiré de l'ordre du jour et renvoyé à la prochaine session.